

# DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

---

Programme de formation de base diversifiée

Anglais, langue seconde

OSEZ COMPARER – COURS 1

ANG-4101-2

Juin 2015

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>Contenu de l'évaluation</b> .....	2
<b>Précisions sur le contenu de l'évaluation</b> .....	3
Les critères d'évaluation.....	3
La maîtrise des connaissances .....	3
La pondération .....	3
Les savoirs .....	4
<b>Spécifications des instruments d'évaluation</b> .....	5
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée.....	5
La composition de l'épreuve .....	5
Les outils de collecte de données.....	6
Le matériel autorisé.....	6
Les outils de jugement.....	6
Le seuil de réussite .....	6
La reprise .....	6

## Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels d'un cours. Elle se fonde sur le programme d'études et sur le cours, mais elle ne peut en aucun cas les remplacer dans la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions de domaines d'évaluation élaborées depuis le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont prescrites. Par conséquent, elles sont les documents de référence de l'élaboration de toutes les épreuves, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres de formation des adultes et celles de la Banque d'instruments de mesure (BIM) de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (Société GRICS). Une DDE est donc le modèle de multiples versions équivalentes d'épreuves valides à l'échelle de la province<sup>1</sup>.

Par ailleurs, comme le précise la *Politique d'évaluation des apprentissages*, il est essentiel que les adultes sachent ce sur quoi ils seront évalués et ce qui est attendu d'eux<sup>2</sup>. Les DDE et les grilles d'évaluation (contenues dans les instruments d'évaluation) peuvent servir à cette fin.

---

1. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.  
2. *Ibid.*, p. 11.

## Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p><b>Domaines généraux de formation<sup>3</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement et consommation</li> <li>• Médias</li> </ul> <p><b>Domaine d'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Langues</li> </ul> <p><b>Classe de situations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se renseigner et renseigner</li> <li>• S'exprimer ou exprimer</li> <li>• Persuader</li> </ul>	<p><b>Programme d'études</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais, langue seconde</li> </ul> <p><b>Cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Osez comparer</li> </ul>
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p><b>Compétences disciplinaires</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Interagir oralement en anglais</li> <li>2. Réinvestir sa compréhension des textes</li> </ol>	<p><b>Catégories de savoirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances fonctionnelles</li> <li>• Connaissances linguistiques</li> <li>• Connaissances textuelles</li> </ul>
Critères d'évaluation	
<p><b>Critères d'évaluation de la compétence 1</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. Participation adéquate à l'interaction orale en anglais en tout temps</li> <li>1.2. Pertinence du message exprimé</li> <li>1.3. Articulation cohérente du message</li> </ol> <p><b>Critères d'évaluation de la compétence 2</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1. Démonstration de la compréhension via la démarche de réponse</li> <li>2.2. Utilisation pertinente des connaissances dans une tâche de réinvestissement</li> </ol>	<p><b>Maîtrise des connaissances disciplinaires</b></p> <p>La maîtrise des connaissances disciplinaires suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>

3. Les domaines généraux de formation sont formulés exactement comme ils le sont dans le cours, mais la personne qui conçoit l'instrument d'évaluation peut en choisir d'autres.

## Précisions sur le contenu de l'évaluation

### Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

### Précisions sur les critères d'évaluation

1.1. Participation adéquate à l'interaction orale en anglais en tout temps	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démonstre une aisance certaine dans son discours.</li> <li>• Participe à l'interaction orale.</li> </ul>
1.2. Pertinence du message exprimé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discute de faits, d'opinions et de suggestions.</li> <li>• Fait part de ses résultats et de ses conclusions</li> </ul>
1.3. Articulation cohérente du message	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilise des structures appropriées à une production orale (phrases complètes, grammaire et syntaxe).</li> <li>• Utilise un vocabulaire et des expressions appropriés au sujet.</li> <li>• Prononce et énonce correctement.</li> </ul>
2.1. Démonstration de la compréhension via la démarche de réponse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprend et interprète des informations et des conclusions</li> <li>• Établit des liens entre des faits et leurs causes ou conséquences</li> </ul>
2.2. Utilisation pertinente des connaissances dans une tâche de réinvestissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisit et utilise des renseignements pertinents.</li> <li>• Adapte la communication au contexte.</li> </ul>

### La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

### La pondération

La pondération accordée à l'évaluation des compétences est déterminée conformément au *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 1, « Interagir oralement en anglais » : 60 %

Compétence 2, « Réinvestir sa compréhension des textes » : 40 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

## Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont énumérés ci-dessous. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

- Connaissances fonctionnelles
  - Se renseigner ou renseigner
    - Comparer au moins deux produits ou services.
    - Discuter de plans, de buts et d'intentions après lecture d'une étude comparative.
  - S'exprimer ou exprimer
    - Se renseigner sur des opinions, des impressions et des points de vue personnels et en exprimer
    - Comprendre et exprimer un accord, un désaccord, l'approbation, la désapprobation, l'indifférence et un point de vue neutre.
  - Persuader
    - Convaincre des personnes d'agir ou de ne pas agir.
    - Comprendre, suggérer et justifier ses choix.
- Connaissances linguistiques
  - Grammaire et syntaxe
    - Adjectifs (formes comparatives et superlatives, égalité ou inégalité, quantité)
    - Adverbes (degré, similarité et différence)
    - Noms (formes comparatives et superlatives avec des noms dénombrables ou indénombrables)
    - Pronoms (personnels, relatifs)
    - Verbes et temps (*present perfect* et *present perfect progressif*)
    - Autres structures linguistiques : durée, 1<sup>er</sup> conditionnel, moyens, suggestions
  - Vocabulaire
    - Lié à la manière de se renseigner sur un produit ou un service
    - Lié à la manière d'exprimer des opinions, de persuader et de justifier
    - Expressions appropriées au sujet
  - Sémantique
    - Abréviations et acronymes
    - Verbes à particules
  - Phonologie
    - Contractions de *have* comme auxiliaire dans des phrases affirmatives et négatives
- Connaissances textuelles
  - Cohérence et cohésion
    - Conjonctions de corrélation
    - Organisation des idées (du particulier au général)
    - Structure parallèle (adjectifs et adverbes)
    - Mots charnières (contraste ou comparaison)
  - Organisation des textes
    - Registre de langue
    - Contexte
    - Intention de communication
    - Auditoire

## Spécifications des instruments d'évaluation

### L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve comporte deux sections qui peuvent avoir lieu au cours d'une même séance ou s'étaler sur deux séances, mais dans tous les cas, la section qui porte sur l'interprétation doit précéder celle qui porte sur l'interaction.

Durée totale : 110 minutes

Section 1 : interprétation

Durée : 90 minutes

Section 2 : Interaction

Durée : 20 minutes (15 minutes pour la relecture des notes et environ 5 minutes pour l'interaction)

### La composition de l'épreuve

La situation d'évaluation est composée de quelques tâches au cours desquelles l'adulte discute de faits, d'opinions, de suggestions et de motifs.

Deux ou trois textes informatifs sont fournis dans le cadre de chaque épreuve; ils servent d'amorce à l'interaction orale. Ces textes écrits contiennent environ 300 mots chacun, selon le contexte. Les textes enregistrés ne durent pas plus de quatre minutes.

Au cours de la première section, l'adulte :

- lit et écoute des textes sur des produits ou des services, ou les deux (il ou elle commande l'enregistrement à son gré);
- dégage le sens des textes à partir des amorces fournies dans le *Cahier de l'adulte*; applique la démarche de réponse; combine les informations ou idées tirées des textes avec les idées consignées dans le *Cahier de l'adulte* pour se préparer à la deuxième section (l'enseignante ou l'enseignant rend les pages de notes aux adultes au début de la deuxième section).

Au cours de la deuxième section, l'adulte :

- relit les notes prises dans le *Cahier de l'adulte*;
- interagit individuellement avec l'enseignante ou l'enseignant et, entre autres :
  - échange des renseignements concrets, des opinions et des suggestions sur des produits ou des services ou les deux;
  - pose des questions ouvertes ou fermées et répond à des questions semblables;
  - trouve et communique des renseignements pertinents;
  - exprime la raison de ses choix.

Pendant l'interaction, l'adulte peut utiliser les notes qu'il ou elle a consignées dans le *Cahier de l'adulte*.

## Les outils de collecte de données

Évaluation des compétences 1 et 2

- Interaction orale

## Le matériel autorisé

Section 1 : Interprétation

- Dictionnaire anglais\*
- Dictionnaire bilingue\* (anglais et une autre langue)
- Dictionnaire de synonymes\*
- Grammaire anglaise publiée\*
- Dispositif d'écoute en lecture seule
- Enregistrement audio

\* Version papier seulement

Section 2 : Interaction

- Pages de notes\*\* du *Cahier de l'adulte*

\*\* Les notes doivent être schématiques; les phrases complètes sont interdites.

## Les outils de jugement

Pour l'évaluation des compétences « Interagir oralement en anglais » et « Réinvestir sa compréhension des textes », la grille d'évaluation à interprétation critérielle (une pour chaque compétence) est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte<sup>4</sup>. Les grilles sont annexées au *Guide de correction et d'évaluation* et comportent l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

## Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

## La reprise

L'épreuve doit être reprise en entier.

---

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.



*Éducation  
et Enseignement  
supérieur*

Québec 